

COMMUNE DE MONT-NOBLE

TIRS OBLIGATOIRES 2017

Stand de tir à Vernamiège

La société de tir « EMYLEA » groupant les villages de Nax, Mase et Vernamiège, organise les tirs obligatoires aux dates suivantes :

VENDREDI	16	JUIN	2017	de	17H00	à	19H00
SAMEDI	17	JUIN	2017	de	09H00	à	11H00
DIMANCHE	20	AOÛT	2017	de	09H00	à	11H00

Chaque tireur astreint devra se présenter au stand avec son arme personnelle, son livret de tir, son livret de service ainsi que l'invitation à accomplir le tir obligatoire.

*Société de tir
« EMYLEA »
Vernamiège*

Mont-Noble, le 24 mars 2017